

# Compte Rendu du Conseil Municipal de la Commune d' ALIX - 69380

Séance du mardi 31 août 2021 à 20 h 00

Date de convocation du conseil : mercredi 25 août 2021

Nombre de membres du conseil en exercice : 15

Nombre de membres ayant pris part à la délibération : 15

Président de séance : M. Pascal LEBRUN

Secrétaire élue : Mme Marie Pailloncy

Membres présents : Mesdames & Messieurs Marina AFLALO, Frédérique BURTIN, Alain DRIOT, Franck DUMOULIN, Fabien DUPIN, Norddine GUEDAMI, Stéphanie GUERIN, Nicolas HIRSCH, Véronique JON, Pascal LEBRUN, Audrey MAIALE, Véronique MARTINEZ, Bruno MUNDA, Marie PAILLONCY, Franck SUBERT.

Membres absents ayant donné procuration : M. Nicolas Hirsch a donné procuration à M. Bruno Munda

Membres absents :

## ✓ Désignation du secrétaire de séance

Mme Marie Pailloncy est désignée secrétaire de séance par le conseil municipal.

## ✓ Approbation du compte rendu du conseil du lundi 12 juillet 2021

Approuvé à l'unanimité.

## ✓ Présentation des décisions prises par M. le Maire au titre de ses délégations de missions.

Décision 2021-05 : signature de la convention de mandat avec la CCBPD (Communauté de Communes Beaujolais Pierres Dorées) pour la maîtrise d'ouvrage des aménagements de sécurisation piétonne Rue du Cardinal Fesch et Montée du Perroux, pour un montant total estimé des travaux sous mandat de 14 550,00 € TTC.

Décision 2021-06 : signature de l'avenant n°1 au certificat d'adhésion signé en janvier 2021 avec le CDG69 situé au 9 allée Alban Vistel 69110 Ste Foy lès Lyon, relatifs au contrat d'assurance groupe contre les risques financiers liés à l'absence pour maladie ordinaire ou accident du travail du personnel communal. L'avenant concerne les agents affiliés à la CNRACL pour qui le taux de cotisation passe à 6,76 % de la base de l'assurance pour l'année 2021 en raison des modifications sur les modalités de calcul du capital décès (cf : décret n°2021-176 du 17 février 2021).

Pour information, le contrat initial avait été signé avec un taux de 6.68 %.

Décision 2021-07 : signature de la convention unique visant à regrouper les différentes conventions à adhésion pluriannuelle signées les années précédentes avec le CDG69 situé au 9 allée Alban Vistel 69110 Ste Foy lès Lyon.

Cette convention unique concerne les missions suivantes :

- **Mission de conseil en droit des collectivités** (signature de la convention : 1996)  
Participation financière : 712 euros /an.
- **Mission d'inspection en santé et sécurité au travail** (signature de la convention : 2016 / délibération 2016-28)  
Participation financière : pas de surcoût pour la collectivité.
- **Mission Intérim et portage salarial** (signature de la convention : 2017 / décision 2017-18)  
Participation financière : la collectivité rembourse au CDG69 la rémunération brute de l'agent et les charges patronales. Cette somme sera majorée de 5,5 % pour le portage salarial et de 6,5% pour l'intérim.
- **Mission en matière de retraite dans le cadre du traitement des cohortes** (signature de la convention : 2019 / décision 2019-01)  
Participation financière :
  - Pour la réalisation des dossiers QCIR (Qualification des Comptes Individuels Retraite) dans le cadre du traitement des cohortes pour l'EIG (Estimation Indicative Globale) : 70,00 € pour les dossiers n'ayant jamais été traités dans le cadre de l'ancienne cohorte pour l'EIG, et 35,00 € pour les dossiers ayant déjà été traités dans le cadre de l'ancienne cohorte pour l'EIG.

- Pour la réalisation des dossiers de modification du CIR (Compte Individuel Retraite), dans le cadre du traitement des cohortes pour le RIS (Relevé Individuel de Situation) : 50,00 € pour les dossiers n'ayant jamais été traités dans le cadre de l'ancienne cohorte pour l'EIG, et 35,00 € pour les dossiers ayant déjà été traités dans le cadre de l'ancienne cohorte pour l'EIG.
- **Médecine professionnelle et préventive** (signature de la convention : 2019 / décision 2019-14)  
Participation financière : 80 euros par visite par agent.

## Commission Finances Locales / Gestion du Personnel / Economie Locale

### ✓ **Budget Communal 2021 - Décision modificative n°2 – Délibération**

M. Norddine Guedami présente ce point.

Afin de prendre en compte :

- une demande de régularisation d'écriture comptable faite par le trésorier en juin 2021 concernant une dépense de septembre 2020,
- et un montant de commande pour l'alarme des bâtiments scolaires et périscolaires plus élevé que la prévision budgétaire,

il y a lieu de prendre la décision modificative n°2 suivante sur le budget 2021 de la commune.

#### **FONCTIONNEMENT :**

Article 023 Virement à la section d'investissement	- 14 941,21 euros
Article 6811 Dotations aux amortissements	+ 14 941,21 euros
<b>Total section dépenses de fonctionnement</b>	<b>0,00 euros</b>

#### **INVESTISSEMENT :**

Article 021 Virement de la section de fonctionnement	- 14 941,21 euros
Article 28041582 Autres groupements – bâtiments et installations	+ 14 941,21 euros
Article 21532 Réseaux d'assainissement	+ 14 941,21 euros
<b>Total section recettes d'investissement :</b>	<b>+ 14 941,21 euros</b>
Article 2041582 Autres groupements – bâtiments et installations	+ 14 941,21 euros
Opération 234 – 21312 Système alarme école	+ 6 000,00 euros
Opération 229 - 2128 Création d'un parking	- 6 000,00 euros
<b>Total section dépenses d'investissement :</b>	<b>+ 14 941,21 euros</b>

Vote : pour à l'unanimité

### ✓ **Exonération TFPB (Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties)**

Les constructions nouvelles, reconstructions et additions de construction à usage d'habitation sont exonérées de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) durant les deux années qui suivent celle de leur achèvement (art. 1383 du Code général des impôts) sauf délibération contraire de la commune et/ou de l'EPCI à fiscalité propre sur la part de la TFPB qui leur revient.

La réforme de la taxe d'habitation (article 16 de la loi de finances pour 2020) a apporté des modifications à ce dispositif d'exonération temporaire.

Avant la réforme, l'exonération s'appliquait d'office sur la part départementale de TFPB.

Pour permettre aux contribuables de continuer à bénéficier de l'exonération sur l'ancienne part départementale de TFPB transférée à la commune, le législateur a fixé une exonération minimum de 40% sur l'ensemble de la nouvelle part communale de TFPB (ancienne part communale + ancienne part départementale).

Ainsi, les communes qui auraient délibéré pour supprimer cette exonération de TFPB pour la part communale avant 2020, doivent délibérer à nouveau. Cette nouvelle délibération devra être adoptée avant le 1er octobre 2021 et doit fixer un taux d'exonération à 40%, 50%, 60%, 70%, 80% ou 90%. L'absence de

délibération avant le 1er octobre 2021 aura pour conséquence de porter l'exonération à 100% à partir de 2022 et pour deux années consécutives.

- les communes qui ne s'opposent pas à cette exonération de 2 ans ne sont pas dans l'obligation de prendre une nouvelle délibération ;
- les communes peuvent toujours délibérer pour supprimer partiellement l'exonération de deux ans sur la part qui leur revient pour toutes les constructions nouvelles, reconstructions et additions de construction à usage d'habitation ou supprimer partiellement cette exonération uniquement pour les nouveaux immeubles à usage d'habitation non financés au moyen de prêts aidés de l'Etat.

Le conseil municipal débat sur la poursuite de cette exonération de la TFPB à 100% ou le vote d'un taux d'exonération inférieur.

Le conseil municipal choisit de ne pas délibérer pour la fixation d'un taux d'exonération de la TFPB inférieur à 100% pendant 2 ans suivant leurs achèvements pour les constructions nouvelles, reconstructions et additions de construction à usage d'habitation.

#### ✓ **Espace Pierres Folles – Subvention 2021 - Délibération**

La subvention à l'association Espace Pierres Folles n'avait pas été votée le 15 juin 2021.

Lors de la dernière Assemblée Générale de l'Espace Pierres Folles, il a été précisé que l'association, malgré la crise sanitaire, a continué de fonctionner. Le montant de la subvention versée les années précédentes est de 160 euros.

Il est proposé de verser la même somme pour cette année 2021.

Vote : pour à l'unanimité.

##### - Investissement numérique école :

Un point est ajouté à l'ordre du jour sur la subvention obtenue concernant l'investissement numérique pour l'école. M. le Maire demande l'avis au conseil municipal pour la signature de la convention correspondante. Cet avis est favorable.

##### - Gestion du personnel

Mme Audrey Maiale demande un point par rapport à la gestion du personnel.

M. Norddine Guedami, 1<sup>er</sup> Adjoint, laisse le 31 août 2021 la partie gestion du personnel. M. le Maire, Pascal Lebrun, reprend la présidence de cette délégation en attendant qu'un élu soit compétent pour s'occuper de cette commission.

M. Norddine Guedami conserve la présidence de la commission finances et économie locales.

M. Norddine Guedami demande que son indemnité soit réduite de moitié. Le vote du taux des indemnités des élus sera mis à l'ordre du jour du prochain conseil municipal.

M. Pascal Lebrun demande qui souhaite continuer dans la commission actuelle Finances et Economie Locales / Gestion du personnel.

Finances : Mme Stéphanie Guérin sort des finances.

Personnel : M. Norddine Guedami et M. Franck Subert sortent / M. Franck Dumoulin et Mme Audrey Maiale souhaitent faire partie de cette commission.

Mme Véronique Martinez informe que Mme Janine Adamiak est en arrêt maladie jusqu'au 24 septembre 2021. Mme Marilyn Meriguet remplacera Mme Janine Adamiak pour la partie garderie et Mme Andrée Pays la remplacera pour la partie cantine et ménage.

Une réunion a eu lieu lundi 30 août 2021 avec une partie du personnel intervenant sur les temps scolaires et périscolaires pour faire un point sur la rentrée de septembre 2021, le protocole sanitaire liée à la Covid-19 etc...

#### Commission Vie du Village

#### ✓ **Facturation de clés sécurisées perdues de la Salle Rurale – Délibération**

L'accès à la salle rurale se fait au moyen d'une clé sécurisée.

Les clés ont été remises contre signature aux associations et sociétés ayant besoin d'accéder de façon régulière à la salle rurale.

La reproduction d'une clé coûte 68 euros.

En cas de perte de clé par une association ou une société, il est proposé de facturer 100 euros par clé perdue. Parfois le vol d'une clé peut imposer le remplacement de l'ensemble des clés et barillets de l'organigramme.

Mme Marie Pailloncy demande qu'une information soit envoyée aux associations au sujet du montant de la réfection de clé si besoin.

Vote : pour à l'unanimité

#### ✓ **Salle Rurale – Modification du règlement intérieur**

Il est proposé de compléter le règlement intérieur de location de la salle rurale :

- Article 8 : le sol, les tables et les chaises doivent être secs au moment de l'état des lieux de sortie.
- Article 15 : les feux d'artifice et les soirées mousses sont strictement interdits.

Avis du conseil municipal : favorable à l'unanimité

#### ✓ **Covid 19 – Passe sanitaire - Protocoles école et salles communales**

Le Passe sanitaire n'est pas obligatoire à l'école primaire.

A la bibliothèque le Passe Sanitaire s'impose ainsi que dans les ERP. Un smartphone de la Mairie équipé de l'application TAC Vérif est mis à disposition de l'association gérant la bibliothèque pour le contrôle des passes sanitaires.

Les associations utilisant les ERP communaux devront gérer le contrôle des passes sanitaires en tant qu'organisateur.

Le forum des associations du samedi 4 septembre 2021 sera soumis au contrôle du Passe Sanitaire.

### Commission Travaux et Voirie

#### ✓ **Point sur les travaux de sécurisation des voiries, Montée du Cardinal Fesch et Rue de l'Eglise**

M. Franck Dumoulin fait le point sur les travaux présentés lors de la réunion publique du 5 juillet 2021, qui ont débuté le 16 août 2021.

Lorsque ces travaux sur les trottoirs seront finis, les travaux de sécurisation de la Montée du Perroux commenceront.

### Commission Urbanisme

#### ✓ **Point sur les différentes demandes d'autorisation d'urbanisme**

M. Alain Driot présente ce point.

PC 069 004 21 00003 – 06/05/2021

Mme MORIN – M. RICHON / Montée des Guillaumes / Construction d'une maison individuelle / Accordé

DP 069 004 21 00016 – 27/05/2021

M. WISWE / 208 rue Aymé Chalus / Abri de jardin et changement de destination du garage / Refusée

PC 069 004 21 00004 – 31/05/2021

M. DEVIRIEUX / 50 Impasse du Lavoir / Extension Maison Individuelle / En cours

Dossier instruit par la CCBPD (Communauté de Communes Beaujolais Pierres Dorées)

PC 069 004 21 00005 – 01/06/2021

Mme et M. YOUNSI / 244 rue Aymé Chalus / Construction d'une maison individuelle / Refusé  
Dossier instruit par la CCBPD (Communauté de Communes Beaujolais Pierres Dorées)

DP 069 004 21 00017 – 01/06/2021

M. DAVID-RESSUREICAO / 145 chemin du Fournel / Modification du portail / Accordé

PA 069 004 21 00001 – 08/06/2021

Lotissement HAMEAU DES ACACIAS / 274 montée du Pontet / Lotissement de 2 lots à bâtir / En cours  
Dossier instruit par la CCBPD (Communauté de Communes Beaujolais Pierres Dorées)

PC 069 004 21 00006 – 16/06/2021

SCCV du Petit Bourg / Rue Aymé Chalus / Construction de 18 logements / En cours  
Dossier instruit par la CCBPD (Communauté de Communes Beaujolais Pierres Dorées)

DP 069 004 21 00018 – 03/07/2021

Mme et M. ROJON / 738 Route du Château de Marzé / Réfection de la façade / En cours

DP 069 004 21 00019 – 23/07/2021

M. GUELI / 4 Route de la Rochelle / Construction d'une piscine / Accordée

DP 069 004 21 00020 – 28/07/2021

M. SALVAT / 557 rue Aymé Chalus / Modification d'un abri de jardin / Accordée

DP 069 004 21 00021 – 17/08/2021

Mme VESSERON / 170 Montée du Perroux / Création d'un mur de soutènement / En cours

DP 069 004 21 00022 – 27/08/2021

SPIE APC France / Au Bois des Mines / Travaux sur pylône / En cours

Le projet est de surélever de 5 mètres le pylône existant.

#### ✓ **Point sur la reconversion du site de l'hôpital et questionnaire**

Il est proposé de sonder les Alixois via un questionnaire sur ce qu'ils souhaiteraient comme services, commerces ... en lieu et place de l'hôpital actuel dans les prochaines années.

Un questionnaire en cours d'élaboration sera prochainement distribué en boîtes aux lettres à l'ensemble des Alixois. Il sera également possible de répondre en ligne. Toute personne majeure habitant Alix pourra répondre avant le 15 octobre.

### Intercommunalité, Syndicats et autres institutions

#### ✓ **Adhésion de la commune de Quincieux au SRDC (Syndicat Rhodanien de Développement du Câble) - Délibération**

La commune de Quincieux était représentée au SRDC par l'intermédiaire du Syndicat Mixte Beaujolais-Azergues. Quincieux qui a intégré la Métropole de Lyon au 1<sup>er</sup> janvier 2015, n'est plus dans ce syndicat et sollicite en remplacement son adhésion individuelle au SRDC.

Lors de son dernier comité du 17 mars 2021, le SRDC a acté cette évolution à l'unanimité.

Les conseils municipaux et intercommunaux membres du SRDC doivent se prononcer dans un délai de 3 mois sur cette modification des statuts. A défaut de délibération dans ce délai, elle sera réputée favorable.

Cette adhésion n'induirait aucun changement dans le fonctionnement du syndicat, notamment sur son périmètre géographique ou son budget.

Vote : pour à l'unanimité

✓ **SIVU de LA PRAY – Adoption de la délibération du 27 juin 2017 concernant la « Définition des éléments constitutifs du système de gestion des eaux pluviales et création d'un budget annexe : gestion des eaux pluviales urbaines » - Délibération**

Quand un syndicat dont la commune est membre délibère pour prévoir une nouvelle participation financière, le Maire doit présenter ce dispositif au conseil municipal pour le faire approuver.

La délibération du SIVU de LA PRAY du 27 juin 2017 reçue en mairie le 1<sup>er</sup> juillet 2021, prévoit, entre autre, que les dépenses d'investissement concernant les eaux pluviales urbaines sont à la charge des communes.

Le Maire propose de régulariser cette approbation.

Pour information, cette délibération est nécessaire, en tant que pièce justificative, aux régularisations d'écritures comptables demandées par le trésorier et qui ont fait l'objet du vote de la décision modificative n°2 en début de séance.

Vote : pour à l'unanimité

✓ **CCBPD - Projet de plateforme intercommunale d'entraide destinée aux séniors et personnes isolées**

Mme Véronique Jon présente ce point.

La commission sociale de la CCBPD (Communauté de Communes Beaujolais Pierres Dorées) propose à toutes les communes du territoire la création d'une plateforme partagée de services d'entraide à destination des séniors et personnes isolées. Cette plateforme mettrait en lien les personnes seules, âgées ou à mobilité réduite avec les habitants de la CCBPD qui souhaitent rendre des services bénévolement.

Les aides concernées seraient par exemple : aide aux courses, visite de convivialité, aide administrative, ...

Ces services rendus ne viendront pas concurrencer les missions qui pourraient être réalisées par des prestataires rémunérés.

Les frais d'adhésion pour les communes pourraient être de 0,09 euros / habitant si toutes les communes de la CCBPD participent.

Il est demandé à chaque commune de confirmer leur intérêt (ou non) avant le 5 septembre 2021.

Mme Marie Pailloncy présente le retour d'expérience de 2 communautés de communes qui ont installé cette offre sur leur territoire. Il n'y a pas eu de grosses demandes ni de grosses offres, mais cela répond tout de même à quelques besoins.

Avis : le conseil municipal donne un avis favorable à 14 voix pour et 1 abstention

✓ **PAV (Point Apport Volontaire) au nord du village (papiers et verres)**

Actuellement il y a 2 PAV sur la commune d'Alix. Ils sont situés Place de la Vierge Noire et Chemin du Pré Rond. Il serait intéressant d'avoir 1 PAV au nord du village, mais la commune n'a pas de terrain facilement accessible dans ce secteur.

Le Maire propose de prévoir 1 PAV montée du Pontet, sur le terrain des deux lots à bâtir prévus via le permis d'aménager Hameau des Acacias.

Il existe des solutions de colonnes enterrées. La CCBPD (Communauté de Communes Beaujolais Pierres Dorées) ayant la compétence ordures ménagères, la décision se fait en premier au niveau de cette entité.

Certains élus proposent de bien s'assurer qu'il y ait une demande et un besoin car ces endroits sont souvent bruyants, parfois sales. Il est proposé le site du cimetière mais il n'est pas adapté pour s'y rendre à pied.

Les élus proposent de réfléchir au meilleur endroit pour situer ce nouveau PAV.

✓ **CCBPD – Service Stop Connecté**

La CCBPD a mis en place un service de STOP Connecté qui permet de se faire connaître en tant qu'autostoppeur via un sms. Des emplacements sont créés vers les gares pour faire se rejoindre les autostoppeurs et les conducteurs susceptibles de les transporter dans leur voiture.

## Questions diverses :

### ✓ **Point déploiement de la Fibre**

Les habitants d'Alix rencontrent de gros problèmes avec le raccordement de la fibre par les FAI (Fournisseur d'Accès Internet). Un article sur ce sujet est paru dans le Progrès le 22 juillet 2021. Une adresse internet a été créée pour que les Alixois puissent faire remonter leurs problèmes de connexion à la mairie : [fibre@alix-village.fr](mailto:fibre@alix-village.fr)

Plus rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée à 23h30. Le prochain conseil municipal est prévu le mardi 12 octobre 2021 à 20h00.

Suivent les signatures :

#### La secrétaire :

Marie Pailloncy

#### Le Maire :

Pascal LEBRUN



#### Les conseillers municipaux :

Marina AFLALO

Frédérique BURTIN

Alain DRIOT

Franck DUMOULIN

Fabien DUPIN

Norddine GUEDAMI

Stéphanie GUERIN

~~Nicolas~~ HIRSCH

Véronique JON

Audrey MAIALE

Véronique MARTINEZ

Bruno MUNDA

Franck SUBERT

